

ALGERIE TELECOM S P A
Direction Opérationnelle des télécommunications de Jijel

Réf : AT/DOT/SDT/DRT/ 75 /2025

A Monsieur le Gérant de

L'entreprise EGTPH CHOUKI MERWANE
Cité HELLALA HOCINE, commune de JIJEL Wilaya de JIJEL

Objet : 1 ère Mise en demeure.

Dans le cadre du projet de réalisation d'infrastructures d'accueil, pose et raccordement des câbles à fibres optiques pour le tronçon : **TASSOUST – 5EME KM**, il m'a été donné de constater les anomalies suivantes :

- L'entreprise accuse un retard considérable dans la réalisation de se projet compte tenu du délai contractuel qui est de 20 jours.

Les travaux restants a réalisés sont comme suit :

- Travaux GC et pose des chambres non encore achevés ;
- Pose câble FO non encore entamée ;
- Remise en état des lieux et nettoyage du chantier non réalisées ;

A cet effet, et vu le désagrément qu'a causé cette situation notamment le retard engendré pour l'achèvement de ce projet ; je vous mets en demeure afin de prendre les dispositions nécessaires pour remédier à cette situation et je vous demande de prendre en considération les consignes du surveillant de ce chantier.

Jijel, le 13/04/2025

Le Directeur Opérationnel




ALGERIE TELECOM
Directeur Opérationnel des Télécommunications
Wilaya de JIJEL
Signé: ALLAB Loukmane